

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 02 SEPTEMBRE 2013

L'an deux mille treize et le deux septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le vingt-sept août, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FAURIE, Maire.

Présents : Ch. FAURIE - J. FERNANDES - A. LEGRAND - D. NADALIN - M. PORTES - M. F. SAURIN - T. MARTY - L. BONHOMME - L. COMBE - N. DEYSSON - R. BERINGUIER --G. ESTAMPE - G. CABESSUT

Absents excusés : M. CAMP – Ph. BOUCHE - D. HENRY - A. M. FERNEKES - D. MALHAIRE - C. ECHARDOUR

Absents : M.B. PANASSIE - A. MASSOT - R.M. URRIOLABEITIA - V. RICCI - B. DE SOUSA - N. REY -

Procuration de A.M. FERNEKES à G. ESTAMPE
Procuration de M. Ph. BOUCHE à M. A. LEGRAND

Secrétaire de séance : Madame Nadine DEYSSON a été nommée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2013

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE demande si le compte-rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 Juin 2013 est approuvé.

INFORMATION SUR DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Rapporteur : Christian FAURIE

Depuis le dernier Conseil Municipal, les décisions suivantes ont été prises par le Maire de Bouloc en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par le Conseil Municipal dans sa séance du 15 Mars 2008.

Référence	Objet	Attributaire	Montant
2013 / 03	Regroupement de la régie de recettes d'encaissement des droits de la cantine scolaire et de la régie de recettes d'encaissement des droits des études surveillées à compter du 1 ^{er} Mai 2013	Sans objet Motif de la décision : mise en place dispositif TIPI	Sans objet
2013 / 04	Marché de travaux relatif au réaménagement de la chaufferie et de la salle des fêtes – Avenant n°1 en plus-value pour le lot n°3 (Plâtrerie)	Entreprise RIEDI	Avenant : 1.770,08 € T.T.C. Marché global : 37.591,92 € T.T.C.
2013 / 05	Marché de travaux – Travaux de modification du chauffage à l'école maternelle	Entreprise G. CLIM	27.867,30 € T.T.C.

RETRAIT DE LA DELIBERATION°13/06/02 DU 24 JUIN 2013 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE – CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS PORTES AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'assemblée que lors de la séance du Conseil Municipal du 24 juin dernier, une délibération donnant délégation de signature au Maire pour la signature de la convention relative à la fourniture de repas portés au domicile des personnes âgées avec la Communauté de Communes du Frontonnais a été approuvée.

Monsieur FAURIE informe le Conseil Municipal de la lettre que lui a adressé le Préfet de la Haute-Garonne le 2 Juillet dernier invitant la commune à procéder au retrait de la délibération précitée au motif que la confection de repas relève du champ concurrentiel et que les règles de mise en concurrence applicables n'ont pas été respectées.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le retrait de la délibération n°13/06/02 du 24 Juin 2013.

ANNONCE DE M. FAURIE CONCERNANT LES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée qu'il ne se représentera pas à la prochaine élection municipale conformément à la décision qu'il avait prise en 2008. Il indique qu'il mettra ainsi définitivement fin à ses fonctions d'élu commencées voici 37 ans et couvrant 6 mandats successifs, soit 2 années en tant que conseiller municipal, 21 années en tant que 1^{er} adjoint aux côtés de Louis BONHOMME, 14 ans comme Maire et aussi, 24 ans en tant que Président du Syndicat de Voirie et 1 année en tant que Président de la Communauté de Communes du Frontonnais.

Monsieur FAURIE ajoute qu'il a connu de grandes et belles satisfactions à exercer ses fonctions d'élu aux côtés de nombreux co-listiers car on ne peut être que satisfait des résultats obtenus pour la commune de Bouloc. L'issue du scrutin des dernières élections municipales en attestent également. Monsieur FAURIE précise que la seule ambition qui l'a conduit pendant toutes ces années n'est pas une ambition personnelle mais celle de rendre le village de Bouloc toujours plus beau.

Monsieur FAURIE tient par ailleurs à rappeler son engagement politique constant à gauche, au Parti Socialiste, dont il est toujours adhérent, même si certains de ses membres semblent l'avoir oublié. Il évoque à cet égard sa plus grande déception, à l'occasion de la création de la Communauté de Communes du Frontonnais, de la répartition des sièges de délégués et de la présidence de son assemblée délibérante qui ont suscité des convoitises au mépris de l'efficacité.

Monsieur FAURIE conclut en assurant qu'il assumera ses responsabilités d'élu avec la détermination qui a toujours été la sienne jusqu'au terme de ce mandat.

ANNONCE DE Mme FERNANDES CONCERNANT LES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES

Madame FERNANDES intervient à son tour pour informer l'Assemblée qu'après 25 années passées en tant que conseillère municipale puis adjointe au Maire, elle ne se représentera pas non plus au mois de mars 2014.

**COMMISSION « FINANCES ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE »**

MODIFICATION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE A COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'augmenter les prix des repas de la cantine scolaire qui font l'objet depuis 3 ans d'une application des quotients familiaux. Ces tarifs avaient été fixés, lors de la dernière rentrée scolaire, à partir d'un tarif moyen qui s'élevait à 2,60 €.

Il rappelle à l'Assemblée que la réglementation en matière de prix des cantines scolaires impose que ces tarifs soient désormais inférieurs au coût par usager résultant des charges

supportées au titre du service de restauration après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service.

Le bilan de fonctionnement fait apparaître pour l'année écoulée que le prix de revient des repas scolaires s'élève à 5,93 Euros.

Monsieur PORTES propose de créer 3 nouvelles tranches de quotient familial (1 pour les quotients les plus bas et 2 nouvelles pour les quotients supérieurs) pour aligner leur nombre sur celles en vigueur pour les tarifs de l'A.L.A.E. et de l'A.L.S.H.

Il propose que les tarifs des droits à percevoir, par rationnaire enfant fréquentant les écoles maternelle et élémentaire augmentent pour toutes les tranches de 0,05 € et soient désormais fixés à la rentrée scolaire 2013/2014 sur la base du tableau suivant :

<i>Tranche</i>	<i>Quotient familial</i>	<i>Prix du repas</i>
1	De 0 à 200	1,85 €
2	De 201 à 300	1,90 €
3	De 301 à 400	1,95 €
4	De 401 à 500	2,05 €
5	De 501 à 600	2,15 €
6	De 601 à 750	2,25 €
7	De 751 à 900	2,40 €
8	De 901 à 1050	2,50 €
9	De 1051 à 1200	2,65 €
10	De 1201 à 1350	2,75 €
11	De 1351 à 1500	2,85 €
12	De 1501 à 1650	2,95 €
13	De 1651 à 1800	3,00 €
14	De 1801 à 1950	3,05 €
15	A partir de 1951 et Indéterminé	3,10 €

Il est en outre proposé que le prix des repas pris par le personnel enseignant ou le personnel communal soit fixé à 4,00 € contre 3,95 € l'année précédente.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'accepter les tarifs proposés par Monsieur le Maire, et de fixer au 3 Septembre 2013 la date de modification des tarifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, les tarifs proposés.

TARIFS DE L'A.L.A.E. ET DE L'ACCUEIL DE LOISIRS MUNICIPAL SANS HEBERGEMENT AU 3 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs de l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

Il rappelle que depuis 2 ans, une modulation des tarifs en fonction du quotient familial des familles a été décidée pour l'A.L.A.E. Cette année, il convient de poursuivre dans cette voie et mettre en place cette modulation tarifaire également pour l'ALSH. Il est nécessaire de rappeler que les tarifs sont désormais fixés en fonction du temps réellement passé par les enfants dans la structure. Les familles peuvent toutefois s'engager sur une fréquentation par séquence (matin, midi et soir) calculée à partir de tarifs horaires pour l'ALAE et par journée ou demi-journée pour l'ALSH.

Monsieur le Maire propose donc les tarifs suivants :

Fréquentation de l'A.L.A.E. (jour de classe) :

➤ Séquences matin, midi et soir sur réservation :

Tranche	Quotient Familial	Séquence matin (1 h)	Séquence midi (2 h)	Séquence Midi (2h 30)	Séquence soir (2h30)	Séquence soir (2h45)
1	De 0 à 200	0,43 €	0,42 €	0,525	1,015 €	1,117
2	De 201 à 300	0,45 €	0,42 €	0,525	1,065 €	1,172
3	De 301 à 400	0,47 €	0,42 €	0,525	1,115 €	1,227
4	De 401 à 500	0,49 €	0,42 €	0,525	1,165 €	1,282
5	De 501 à 600	0,51 €	0,42 €	0,525	1,215 €	1,337
6	De 601 à 750	0,53 €	0,42 €	0,525	1,265 €	1,392
7	De 751 à 900	0,55 €	0,42 €	0,525	1,315 €	1,447
8	De 901 à 1050	0,57 €	0,44 €	0,550	1,365 €	1,502
9	De 1051 à 1200	0,59 €	0,44 €	0,550	1,415 €	1,557
10	De 1201 à 1350	0,61 €	0,46 €	0,575	1,465 €	1,612
11	De 1351 à 1500	0,63 €	0,46 €	0,575	1,515 €	1,667
12	De 1501 à 1650	0,65 €	0,50 €	0,625	1,565 €	1,722
13	De 1651 à 1800	0,67 €	0,52 €	0,650	1,615 €	1,777
14	De 1801 à 1950	0,69 €	0,52 €	0,650	1,665 €	1,832
15	A partir de 1951 et Indéterminé	0,71 €	0,52 €	0,650	1,715 €	1,887

➤ Fréquentation avec facturation au temps réel passé sur la structure (arrondi à l'heure supérieure) sans réservation :

Tarif horaire Interclasse du midi : 0,50 €
 Tarif horaire A.L.A.E. Matin : 1,55 €
 Tarif horaire A.L.A.E. Soir : 1,55 €

Fréquentation du Centre de Loisirs Municipal pour les enfants résidant à Bouloc (mercredis après-midi et vacances scolaires) :

<i>Tranche</i>	<i>Quotient Familial</i>	<i>Journée avec repas</i>	<i>Journée sans repas</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Repas</i>
1	De 0 à 200	9,80	7,05	3,36	3,69	2,75
2	De 201 à 300	10,00	7,20	3,43	3,77	2,80
3	De 301 à 400	10,20	7,35	3,50	3,85	2,85
4	De 401 à 500	10,40	7,50	3,57	3,93	2,90
5	De 501 à 600	10,60	7,65	3,64	4,01	2,95
6	De 601 à 750	10,80	7,80	3,71	4,09	3,00
7	De 751 à 900	11,00	7,95	3,78	4,17	3,05
8	De 901 à 1050	11,20	8,10	3,85	4,25	3,10
9	De 1051 à 1200	11,29	8,17	3,88	4,29	3,12
10	De 1201 à 1350	11,38	8,24	3,91	4,33	3,14
11	De 1351 à 1500	11,47	8,31	3,94	4,37	3,16
12	De 1501 à 1650	11,56	8,38	3,97	4,41	3,18
13	De 1651 à 1800	11,65	8,45	4,00	4,45	3,20
14	De 1801 à 1950	11,74	8,52	4,03	4,49	3,22
15	A partir de 1951 et Indéterminé	11,83	8,59	4,06	4,53	3,24

Fréquentation du Centre de Loisirs Municipal pour les enfants ne résidant pas à Bouloc (mercredis après-midi et vacances scolaires) :

<i>Tranche</i>	<i>Quotient Familial</i>	<i>Journée avec repas</i>	<i>Journées sans repas</i>	<i>Matin</i>	<i>Après-midi</i>	<i>Repas</i>
1	De 0 à 200	12,10	8,85	4,21	4,64	3,25
2	De 201 à 300	12,30	9,00	4,28	4,72	3,30
3	De 301 à 400	12,50	9,15	4,35	4,80	3,35
4	De 401 à 500	12,70	9,30	4,42	4,88	3,40
5	De 501 à 600	12,90	9,45	4,49	4,96	3,45
6	De 601 à 750	13,10	9,60	4,56	5,04	3,50
7	De 751 à 900	13,30	9,75	4,63	5,12	3,55
8	De 901 à 1050	13,50	9,90	4,70	5,20	3,60
9	De 1051 à 1200	13,59	9,97	4,73	5,24	3,62
10	De 1201 à 1350	13,68	10,04	4,76	5,28	3,64
11	De 1351 à 1500	13,77	10,11	4,79	5,32	3,66
12	De 1501 à 1650	13,86	10,18	4,82	5,36	3,68

13	De 1651 à 1800	13,95	10,25	4,85	5,40	3,70
14	De 1801 à 1950	14,04	10,32	4,88	5,44	3,72
15	A partir de 1951 et indéterminé	14,13	10,39	4,91	5,48	3,74

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal d'accepter les nouvelles propositions de tarifs présentées.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les propositions présentées.

TARIF DES REPAS DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL A COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique qu'il y a lieu de réviser le tarif des repas de la structure multi-accueil qui avait été fixé le 1^{er} Septembre 2012 à 2,60 €.

Monsieur PORTES propose de fixer le tarif suivant : 2,65 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter le tarif proposé, à savoir 2,65 € soit une augmentation de 1,88%, et de fixer au 3 Septembre 2013 la date d'entrée en vigueur du nouveau tarif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le tarif proposé.

FIXATION DU TARIF DE L'ETUDE SURVEILLEE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES indique qu'il y a lieu de fixer le tarif de l'étude surveillée pour l'année scolaire 2012/2013. Il rappelle que ce tarif avait été fixé à 10,90 € par enfant et par mois pour les enfants du cycle 2 (CP, CE1) et à 12,50 € par enfant et par mois pour les enfants du cycle 3 (CE2, CM1, CM2) pour l'année scolaire 2011/2012.

Il fait état du bilan de l'année scolaire écoulée et expose que la durée des séances des études surveillées étant différentes en fonction des cycles d'enseignement (demi-heure pour le cycle 2 et une heure pour le cycle 3), il propose de poursuivre la démarche de différenciation des tarifs engagée lors de la précédente année scolaire.

Compte tenu des résultats observés, Monsieur PORTES propose de conserver les tarifs précédemment fixés à savoir :

- 10,90 € par enfant et par mois, pour les enfants du cycle 2 (CP, CE1),
- 12,50 € par enfant et par mois pour les enfants du cycle 3 (CE2, CM1, CM2).

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter les tarifs proposés par Monsieur le Maire et de fixer au 3 Septembre 2013 la date d'entrée en vigueur du tarif.

FIXATION DU TARIF DES REPAS CONFECTIONNES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS AU TITRE DU SERVICE DE PORTAGE AU DOMICILE DES PERSONNES AGEES

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2013, la compétence « portage des repas au domicile des personnes âgées » a été transférée à la Communauté de Communes du Frontonnais.

Dans l'attente d'une harmonisation du fonctionnement du service à l'échelle de la Communauté de Communes du Frontonnais, il y a lieu de fixer le prix des repas qui peuvent être confectionnés pour les besoins des personnes âgées de la commune de Bouloc et des communes alentour.

Compte tenu des derniers bilans réalisés, Monsieur PORTES propose de fixer le tarif des repas ainsi préparés à 4,55 € pour l'année 2013.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de fixer le tarif des repas fournis par la Commune à la Communauté de Communes du Frontonnais à 4,55 € pour l'année 2013,

REGIE RELATIVE AUX REPAS PREPARES PAR LA MUNICIPALITE POUR DES MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES – MODIFICATION DU TARIF A COMPTER DU 3 SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle à l'Assemblée que par délibération n°09/082 du 6 juillet 2009, une régie pour l'encaissement des droits relatifs aux repas préparés par la Municipalité pour des manifestations exceptionnelles, a été créée et que le prix des repas correspondants a alors été fixé à 9,00 €.

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il lui paraît opportun de revoir ce tarif inchangé depuis cette date et de fixer un tarif différent pour les enfants de moins de 11 ans.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de fixer le nouveau tarif des repas préparés par la Municipalité à l'occasion des manifestations exceptionnelles à 10,00 € pour les personnes de plus de 11 ans et à 5,00 € pour les enfants de moins de 11 ans.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de porter le tarif des repas préparés par la Municipalité à l'occasion des manifestations exceptionnelles à 10,00 € pour les personnes de plus de 11 ans et à 5,00 € pour les enfants de moins de 11 ans à compter du 3 septembre 2013.

MODIFICATION DES TARIFS DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DE SALLES COMMUNALES » A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2013

Rapporteur : Michel PORTES

Monsieur PORTES rappelle à l'Assemblée que par délibération n°07/131 du 17 juillet 2007, une régie de recettes pour la location de salles communales a été créée.

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il lui paraît opportun de revoir certains tarifs inchangés depuis cette date pour tenir compte notamment de l'évolution du taux d'inflation depuis 2007 et des améliorations apportées à la salle des fêtes.

Monsieur PORTES indique au Conseil Municipal qu'il ne lui paraît pas nécessaire de revoir les tarifs fixés pour la location de la salle des fêtes aux non-Boulocains ni les tarifs de la location de l'atelier d'art qui ne sont que très rarement appliqués.

Monsieur PORTES propose au Conseil Municipal de modifier à compter du 1^{er} octobre 2013 les tarifs de la régie de recettes pour la location des salles communales de la manière suivante :

➤ - Salle des Fêtes :

<i>Besoins communaux et activités Municipales</i>	Location gratuite (inchangé)
<i>Sociétés mutualistes, Associations boulocaines ou Associations comprenant une représentation boulocaine</i>	Location gratuite (inchangé)
<i>Administrés de la commune</i>	1 Journée en semaine : 60.00 € T.T.C. (ancien tarif : 50,00 €) Week-end : 100.00 € T.T.C. (ancien tarif : 85,00 €)
<i>Associations extérieures à la Commune</i> <i>Particuliers non boulocains</i>	1 journée en semaine : 250,00 € T.T.C. (inchangé) Week-end : 500,00 € T.T.C. (inchangé)

➤ Atelier d'art :

<i>Associations boulocaines ou Associations comprenant une représentation boulocaine</i>	Location gratuite (inchangé)
<i>Administrés de la commune</i>	15,00 € par week-end (inchangé)
<i>Associations extérieures à la Commune</i> <i>Particuliers non boulocains</i>	25,00 € par week-end (inchangé)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

ATTRIBUTION D'UNE VALEUR COMPTABLE A LA PARCELLE DE TERRAIN NU CADASTREE SECTION D N°2244, 20 RUE DE FOMBERNIER ET CEDEE A M. ET MME OLIVER-SERROS

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 22/10/2012, une parcelle de terrain nu de 110 m², située 20 rue de Fomberner, a été cédée à M. et Mme OLIVER SERROS pour un montant de 5.600 €

Il précise que cette parcelle, propriété de la commune, n'apparaît pas distinctement dans l'actif de la commune.

Monsieur FAURIE propose à l'assemblée d'attribuer à ce bien une valeur nette comptable afin de réaliser les opérations d'ordre nécessaires à sa sortie de l'Actif.

Il propose de retenir 1 € comme valeur, cette parcelle ayant été acquise dans le cadre des voies et réseaux du lotissement pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'attribuer une valeur nette comptable à ce bien et de retenir 1 € comme valeur nette comptable.

**COMMISSION SPORT CULTURE LOISIRS ET
COMMUNICATION**

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION SPORTIVE FRONTONNAISE CYCLISME

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE indique à l'Assemblée que compte tenu de l'organisation sur la commune de l'épreuve cycliste par l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme pendant la fête locale, il paraît opportun d'attribuer à cette association une subvention de fonctionnement exceptionnelle.

Monsieur ESTAMPE propose au conseil Municipal d'accorder à cette association un montant de 150,00 € à l'Union Sportive Frontonnaise Cyclisme.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition présentée.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ORGANISATION DES FESTIVITES

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

Monsieur ESTAMPE rend compte à l'Assemblée de l'investissement important du Comité d'Organisation des Festivités dans l'organisation de la fête locale qui s'est déroulée du 12 au 15 juillet derniers.

A ce titre, Monsieur ESTAMPE propose le versement d'une subvention exceptionnelle de 901,00 €.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

POINT SUR L'ACTIVITE DE LA COMMISSION

Rapporteur : Gilbert ESTAMPE

PUBLICATIONS :

La publication « Bouloc Vie Associative 2013-2014 » a été diffusée à la fin du mois d'août.

VIE ASSOCIATIVE :

Le programme pour le Forum des Associations du samedi 7 septembre 2013, ouvert au public de 14 h 00 à 18 h 00 a été arrêté. 44 associations seront présentes.

.VIE CULTURELLE – EVENEMENTIEL - AGENDA :

- La fête locale qui s'est déroulée sur 4 jours s'est très bien passée. Le feu d'artifice a connu une forte affluence.
- Festival 31 Notes d'été : le dimanche 28 juillet, une visite de l'église et une dégustation au Château Binest étaient prévues dans ce cadre. Une trentaine de personnes y a participé.
- Cérémonies du dimanche 18 août (stèle des Lotois et plaque Komornik) : Une cinquantaine de personnes donc une vingtaine de portes drapeaux étaient présents.
- Journées du Patrimoine : le samedi 14 septembre, le rendez-vous est prévu à 15 h 00 devant l'église pour une visite guidée de l'ancien fort du Xème siècle puis une marche jusqu'à l'ancien séchoir à brique.

COMMISSION URBANISME ET ENVIRONNEMENT

DEPLACEMENT DES DEUX CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC SITUÉS RUE JEAN JAURES

Rapporteur : Robert BERINGUIER

Monsieur BERINGUIER informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié le déplacement de deux candélabres gênant l'accès à un bâtiment situé 16 rue Jean Jaurès. Le coût total de ce projet est estimé à 4.206 €.

Monsieur BERINGUIER précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA. Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune, la contribution serait au plus égale à 3.581 €.

Monsieur BERINGUIER propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet et de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG,
- après inscription et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 3 581 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2014.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité des membres présents, favorablement sur cette proposition.

AVANCEMENT DES PROJETS EN COURS

Rapporteur : Alain LEGRAND

- Résidence pour personnes âgées : un accord verbal de la famille CRESPIY a été obtenu pour la cession à la Communauté de Communes du Frontonnais du terrain d'emprise du futur cheminement piétonnier sous lequel passeront également les réseaux ;
- ZA des PéliSSIères : sur les 3000 m² vont être implantées une station-service et une aire de camping-car ;
- Syndicat des Eaux : les travaux de renforcement du réseau à Galère et à Binest sont en cours ; une demande d'étude pour une nouvelle borne incendie dans ce secteur a été déposée ;
- Maison DIOP : la commune est désormais propriétaire. Les travaux de débroussaillage ont été entrepris par le chantier d'insertion ; une décision doit être prise pour le devenir de ce bien mais il faut avant toute chose le faire évaluer (agence immobilière et France Domaine).
- 8^{ème} modification du P.L.U. et 1^{ère} révision allégée : le projet a été notifié aux personnes publiques associées.

COMMISSION DU PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE 2 POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES DE 2EME CLASSE AU SERVICE DES ECOLES DE LA COMMUNE (30 HEURES HEBDOMADAIRES) A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE informe l'Assemblée, qu'il convient, compte tenu, de l'évolution des charges de travail du service des écoles de la commune, de créer 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (30 h 00 hebdomadaires) et de pérenniser ainsi des emplois précédemment occupés par 2 agents non titulaires qui occupaient chacun un poste à temps non complet (24 h 00 hebdomadaires).

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de créer 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 1^{er} septembre 2013.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la proposition de créations de poste.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{EME} CLASSE AU SERVICE DES ECOLES A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2013.

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose au Conseil Municipal que l'augmentation de la charge de travail au service des écoles nécessite une augmentation de la durée de travail d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe au 1^{er} octobre 2013.

Il précise que toute modification de temps de travail d'un poste à temps non complet n'est soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire que si cette modification excède 10 % du nombre d'heures initial de cet emploi (à la hausse ou à la baisse). La consultation du Comité Technique Paritaire est donc ici nécessaire.

Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (23 h 30 hebdomadaires) et de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28 h 00 hebdomadaires),

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la proposition d'augmentation du temps de travail.

MISE EN OEUVRE D'UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE AUX SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE rappelle au Conseil Municipal que l'apprentissage a pour but de donner à des jeunes âgés de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (CAP, BEP, BTS). Depuis 1992, les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'apprentissage qui sont des contrats de travail de droit privé.

L'apprentissage est une forme d'éducation alternée. Il repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. Le contrat d'apprentissage est un contrat à durée déterminée et est au moins égale à la durée totale du cycle de formation qui fait l'objet du contrat (comprise entre 1 et 3 ans). Les conditions, règles et durée de travail applicables aux apprentis sont celles en vigueur dans la collectivité.

Préalablement à l'embauche, la collectivité doit obtenir un agrément délivré par le Préfet. Cet agrément porte sur les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ainsi que sur les garanties de moralité et compétences professionnelles du maître d'apprentissage. La rémunération versée à l'apprenti doit prendre en compte son âge et sa progression dans le cycle de formation. La collectivité est exonérée des charges patronales de sécurité sociale, d'allocations familiales et d'ASSEDIC. Les cotisations restant à la charge de la collectivité sont calculées sur une base forfaitaire inférieure de 11 % au pourcentage de rémunération versé à l'apprenti.

Dans ces conditions et au vu de la demande formulée par un jeune Boulocain, Monsieur FAURIE propose au Conseil Municipal la mise en oeuvre d'un contrat d'apprentissage au sein des services techniques de la commune pour les années scolaires 2013/2014 et 2014/2015. Le diplôme préparé sera le Brevet de Technicien Supérieur Agricole – aménagements paysagers. La durée du contrat est de 2 ans, soit pour l'apprenti 35 semaines en entreprise, 12 semaines au CFA et 5 semaines de congés payés par année. La rémunération sera déterminée en fonction de l'âge et de l'ancienneté de l'apprenti.

Etant précisé que cette création de poste sera effective après avis du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la proposition de la mise en oeuvre d'un contrat d'apprentissage.

**COMMISSION « ENFANCE JEUNESSE VIE
SCOLAIRE »**

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Josette FERNANDES

A.L.A.E. Maternelle / Ecole élémentaire : l'opération « un fruit à la récré » se poursuit au 1^{er} trimestre 2013/2014 ;

A.L.S.H. : on a enregistré une très forte fréquentation en juillet (88,72 enfants en moyenne contre 75 prévus) ;

C.L.A.S. : il sera reconduit durant cette année scolaire ;

P.E.L. : la plaquette à l'attention des parents sur l'ensemble des services est en cours d'élaboration ;

Effectifs des écoles à la rentrée : l'école maternelle compte 189 inscrits et l'école élémentaire, 291 inscrits.

COMMISSION DES GRANDS TRAVAUX ET DU PATRIMOINE COMMUNAL

POINT SUR LES AFFAIRES ET TRAVAUX EN COURS :

Rapporteur : Daniel NADALIN

ECOLE MATERNELLE :

1/ Marché de travaux : suite aux procédures engagées visant à faire réaliser les travaux faisant l'objet de réserves ou relevant de la Garantie de Parfait Achèvement par d'autres entreprises aux frais des entreprises titulaires des marchés, la majeure partie des travaux est achevée.

2/ Nouvelles acquisitions :

- 2 bancs (tour d'arbre) ont été posés cet été ;
- Les volets roulants de la salle des maîtres ont été remplacés ;

3/ Les locaux devant accueillir la 7^{ème} classe ont été repeints par les Services Techniques en régie.

BATIMENT DE LA MAIRIE :

Le remplacement des fenêtres des bureaux du personnel et du service communication est prévu début septembre. Les portes des placards de l'accueil seront remplacées à la mi-septembre. Le rafraîchissement de l'entrée et de la cage d'escalier devrait être réalisé en novembre.

REAMENAGEMENT DE LA CHAUFFERIE ET DES SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES :

Les travaux prévus dans le cadre du marché de travaux sont achevés depuis la mi-juillet.

CUISINE SALLE DES FETES :

L'armoire réfrigérée a été remplacée.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

1/ Les stores sur les fenêtres de la salle de danse ont été posés.

2/ Le décroissement des salles Quercy et Roussillon a été opéré pour aménager une seule salle de réunion permettant une utilisation optimale desdits locaux.

EQUIPEMENTS SPORTIFS SALLE OMNISPORTS :

Avec l'accession des séniors filles en nationale 3, le remplacement des panneaux de basket en bois par des panneaux en plexiglas a été prévu et aura lieu courant septembre.

ECOLE ELEMENTAIRE :

Suite aux nouvelles infiltrations d'eau à l'école élémentaire, des travaux de reprise de l'étanchéité des menuiseries ont été entrepris.

La remise en peinture de la salle plurivalente a été réalisée en régie par les services techniques.

DIVERS :

Acquisition de 3 tables de pique-nique : 2 vont être installées en bordure du bois au complexe sportif et 1 au square du footballeur côté rue Jean-Jaurès.

MARCHE A VENIR :

La procédure de marché pour la rénovation des courts de tennis va être engagée en septembre.

COMMISSION SOLIDARITE ET ACTION SOCIALE

POINT SUR LES AFFAIRES EN COURS

Rapporteur : Marie SAURIN

1/ Logements sociaux :

➤ La construction des 14 logements sociaux (6 T2, 6 T3, 2 T4 répartis sur 3 bâtiments) situés rue du Château a débuté. La livraison est prévue fin du premier semestre 2014.

➤ La résidence mixte route de Fronton : les travaux devraient débuter avant la fin de l'année 2013. Il s'agit donc de la construction de 48 logements (12 T2, 24 T3, 12 T4) et d'une salle commune. Il est rappelé que ce projet présente une double caractéristique sociale et intergénérationnelle. En effet, une partie des T2 et T3 (soit 16 pavillons de plain-pied avec jardinet) sera réservée au logement de séniors.

La maison commune, mise à disposition de la commune par convention, permettra de proposer des activités physiques, culturelles, des échanges et des rencontres conviviales.

2/ Voyage Séniors :

Le groupe de séniors de 32 personnes : (15 de la commune) sont parties pour le voyage du 31 Août au 7 septembre à Meschers sur Gironde.

DIVERS

POINT SUR LES COMPETENCES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS :

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE présente la situation au 2 Septembre 2013 :

GENERALITES :

- Le responsable d'exploitation des Services Techniques a été recruté
- Le poste de gardien de police a été créé : le recrutement est en cours.
- Un chargé de communication recruté sous contrat pour 3 mois, contribue à la prise en charge de la création du site internet, de la charte graphique, du journal de la C.C.F. et de l'agenda de la C.C.F. ;
- Panneaux (20) de signalisation du territoire de la CCF : la pose est prévue pour le 15 septembre.

ACTION SOCIALE / LOGEMENT :

- La crèche d'Eurocentre (Bébébiz) est en cours de construction avec l'objectif d'ouvrir le 1^{er} janvier 2014 ; la CCF doit conventionner pour 15 places

- Maison des Jeunes : le Permis de Construire a été délivré ;
- Logements d'urgence de Fronton : leur équipement est terminé ;
- Portage des repas : un appel d'offres va être lancé en septembre en vue d'une harmonisation du service sur le territoire (7j/7 + liaison froide) ;
- Plan Local de l'Habitat : le diagnostic a été réalisé par deux étudiantes ;

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT :

- Composteurs : leur prix de vente a été fixé à 13 € et les bio-seaux à 2 € ;
- Projet de tri au porte à porte : la remise de l'étude a été faite et sera présentée en septembre ;
- Encombrants et déchets verts : une étude est en cours en vue d'une uniformisation du dispositif de collecte sur le territoire ;
- Rézo-Pouce : les fiches des communes ont été réalisées et les panneaux points d'accueil ont été commandés.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Urbanisme : une étude en vue de l'harmonisation du règlement des PLU vient de débuter ;
- Aires accueil des gens du voyage : une recherche de nouveaux emplacements est en cours ;

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Réseaux de communication informatique (ADSL, Fibre optique, 3G, 4G) : une étude est en cours ;
- Adhésion CBE : une étude est en cours

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE :

- Sentiers de randonnées : le relevé des sentiers est en cours (cartographie) ;
- Projet d'Ecomusée de la viticulture : des discussions sont en cours avec une association du patrimoine ;
- Office de tourisme intercommunal : une rencontre avec la Communauté de Communes du Tarn et Garonne concernée est attendue ;

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS :

- Piscines couvertes : un marché d'étude a été lancé sur le territoire du Pays Tolosan ;
- Ecole de musique : l'ADDA a réalisé son diagnostic ;

VOIRIE :

- Charte voirie : elle a été approuvée par le Conseil Communautaire en juin ;
- Travaux sur routes départementales : on est en attente des accords du Conseil Général (1 opération réalisée sur les 16 prévues au budget : 1.500.000 €)

Concernant plus particulièrement la commune de Bouloc :

- Piétonnier Route de Castelnau 2^{ème} tranche : les travaux commencés en juin seront achevés en septembre ;
- Carrefour de la rue du château et chemin du Moulin à vent : la reprise de l'îlot central a été demandée ;
- Voie nouvelle « Rue du château » : réceptionnée ; une modification a été demandée des points de regroupement des Ordures Ménagères ; le tracé du « Fil vert » sur piste cyclable reste à réaliser ;
- Rue du château – intersection avec place des Arcades : une modification du trottoir a été demandée pour assurer la jonction de la piste cyclable ;
- Pistes cyclables : le tracé du « fil vert » route de Vacquiers, chemin de St Pierre, Rue du château (devant commerces) a été réalisé en juillet ;

- Rue de la Pégou : renforcement de la chaussée sur la 2^{ème} moitié du linéaire demandé sur le programme Pool Routier 2013 – une étude de l'urbanisation de toute la rue a été demandée ;
- Programme d'urbanisation 2014 : une demande d'inscription au programme départemental pour la route de Castelnaud (1 côté entre panneau d'agglomération et chemin de la canette) et la route de Vacquiers (entre chemin de Geordy et panneau limite d'agglomération)
- Acte de transfert de propriété voirie Zone Pythagore : il a été signé en Juillet avec la COGEP ;
- Acte de transfert de propriété voirie Contre-voie Arcade : il est en attente de signature ;
- Esplanade de Verdun : l'installation d'un coussin berlinois a été réalisée ;
- Parking Mairie : suite à un faïençage important de la chaussée au niveau du passage derrière le bâtiment, la reprise de la chaussée a été demandée ;
- Projet d'urbanisation Gasparou : une réunion s'est tenue avec l'aménageur et le Secteur Routier pour la définition du giratoire sur la RD 4 ;
- Signalisation horizontale : la réfection de la totalité des passages piétons, bandes de stop, et lignes de stationnement a été réalisée en août ;
- Point particulier : une pétition des riverains de la rue du Fontanas / route de Castelnaud est arrivée en Mairie ; ils demandent l'interdiction de passage des poids lourds sur RD30 et la réouverture aux poids lourds de la RD45 et aussi un ralentisseur de vitesse ; elle a été transmise au Secteur Routier du Conseil Général.

ACQUISITION D'UNE ŒUVRE D'ART POUR LA DECORATION DE LA SALLE DES MARIAGES

Rapporteur : Christian FAURIE

Monsieur FAURIE expose à l'Assemblée que la salle des mariages de la Mairie accueille fréquemment des personnes extérieures à la commune à l'occasion des mariages et des différentes réceptions. Elle constitue à ces moments-là un lieu qui représente la vitrine de notre commune. La décoration est en grande partie faite par des photos qui datent d'une quinzaine d'années.

A l'occasion d'un récent mariage qui concernait une artiste boulocaine, Stéphanie MEDIEUX, une de ses œuvres a été accrochée dans cette salle. Sa dimension appropriée, son thème « La fête », ses couleurs, ont séduit tous ceux qui l'ont vu. Il éclaire la salle et met en évidence la nécessité d'adapter et de rénover la décoration de la salle.

Le fait que cette œuvre soit produite par une artiste boulocaine au talent reconnu est une raison supplémentaire pour motiver notre volonté d'acquérir ce tableau qui porte le nom de « Fête de la violette »

Monsieur FAURIE ajoute que la commune n'a pas à ce jour respecté une des dispositions réglementaires du 1% artistique, qui impose de prévoir dans les opérations d'investissement qu'elle réalise, l'acquisition d'une œuvre artistique. C'est l'occasion de se mettre partiellement en conformité avec ces dispositions.

Monsieur FAURIE propose donc au Conseil Municipal d'acquérir l'œuvre de Stéphanie MEDIEUX intitulée « La fête de la violette » pour un montant de 2200,00 €.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir l'œuvre présentée.

La séance est levée à 23 h 00.

Relevé des délibérations :

2013/07/01	Intercommunalité	retrait délibération 2013/06/02
2013/07/02	Finances locales - Divers	Tarifs repas cantine scolaire
2013/07/03	Finances locales - Divers	Tarifs ALAE et ALSH
2013/07/04	Finances locales - Divers	Tarif repas structure multi-accueil
2013/07/05	Finances locales - Divers	Tarifs études surveillées
2013/07/06	Finances locales - Divers	Tarifs repas confectionnés pour le service de portage des repas de la CCF
2013/07/07	Finances locales - Divers	Régie de recettes relative aux repas préparés par la Municipalité pour des manifestations exceptionnelles - Modification des tarifs
2013/07/08	Finances locales - Divers	Régie de recettes relative à la location de salles communales - Modification des tarifs
2013/07/09	Finances locales - Divers	Attribution valeur nette comptable parcelle terrain Fomberner
2013/07/10	Subvention de Fonctionnement	Attribution subvention exceptionnelle à l'USFC
2013/07/11	Subvention de Fonctionnement	Attribution subvention exceptionnelle au COF
2013/07/12	Voirie	SDEHG : déplacement de 2 candélabres Rue Jean-Jaurès
2013/07/13	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Création de 2 postes d'adjoint technique de 2ème classe au service des écoles
2013/07/14	Personnel titulaire et stagiaire de la FPT	Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique de 2ème classe au service des écoles
2013/07/15	Personnel contractuel	Signature d'un contrat d'apprentissage pour les services techniques municipaux
2013/07/16	Acquisitions	Acquisition d'une œuvre d'art pour la salle des mariages

Emargements pour la séance du lundi 02 septembre 2013 :

<i>Christian FAURIE</i>	<i>Josette FERNANDES</i>	<i>Michel PORTES</i>	<i>Ghislaine CABESSUT</i>
<i>Alain LEGRAND</i>	<i>Daniel NADALIN</i>	<i>Gilbert ESTAMPE</i>	<i>Marie SAURIN</i>
<i>Robert BERINGUIER</i>	<i>Thierry MARTY</i>	<i>Anne-Marie FERNEKESS</i> <i>Absente excusée</i> <i>Procuration à G. ESTAMPE</i>	<i>Louis BONHOMME</i>
<i>Dominique HENRY</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Philippe BOUCHE</i> <i>Absent excusé</i> <i>Procuration à A. LEGRAND</i>	<i>Claire ECHARDOUR</i> <i>Absente excusée</i>	<i>Maryse CAMP</i> <i>Absente excusée</i>
<i>Nadine REY</i> <i>Absente</i>	<i>Dominique MALHAIRE</i> <i>Absent</i>	<i>Valérie RICCI</i> <i>Absente</i>	<i>Nadine DEYSSON</i>
<i>Marie PANASSIE</i> <i>Absente</i>	<i>Bernadette DE SOUSA</i> <i>Absente</i>	<i>Rose-Marie URRIOLABEITIA</i> <i>Absente</i>	<i>Laurent COMBE</i>
<i>Alain MASSOT</i> <i>Absent</i>			